

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2018 du budget des Transports**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable comprend uniquement la section de fonctionnement.

### **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - Les dépenses**

Les dépenses d'un montant total de 111 K€ concernent essentiellement les charges du personnel nécessaire au fonctionnement de ce service, en particulier les chauffeurs de bus.

#### **B - Les recettes**

Ces dépenses sont financées par une recette provenant d'une subvention du budget principal

Le compte administratif des Transports dégage un excédent de fonctionnement de 3 031,50 €.